

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 11 DECEMBRE 2017,  
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Francis Périat  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Willemin  
**Scrutateurs :**

**Huissiers :** M. Jean Fähndrich  
 Mme Liridona Rukovci

**Excusé :** -

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	2047
• Hommes	1018
• Femmes	1029

<b>Electeurs présents</b>	54
• Hommes	42
• Femmes	12
Taux de participation	2.63 %

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indignat communal de Mme Ferreira Duarte Mélanie
3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2018, la quotité d'impôts et les taxes communales.
4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement et donner compétence au Conseil communal pour les consolider :

**Ecoles**

Acquisition matériel informatique (école primaire)

Equipement multimédia des salles 5 et 6P

Financement : par recettes courantes

Fr. 17'000.00

**Travaux publics**

CEP : Conception évolutive du paysage, 2<sup>ème</sup> étape

./. subventions

Financement : par recettes courantes

Fr. 95'500.00

**Administration**

Logiciel informatique : développement de diverses applications

Financement : par recettes courantes

Fr. 40'000.00

### **Finances, défense et population, gestion des déchets**

Stand de tir régional 300 mètres de Courroux : aménagement d'une butte antibruit et local de nettoyage des armes

Financement : par recettes courantes Fr. 32'000.00

5. Discuter et voter un crédit Fr. 230'000.- pour la transformation du bâtiment administratif en prévision de la fusion des communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat.

Financement : par allocation de fusion ; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.

6. Informations communales.

7. Divers.

\*\*\*\*\*

### **Ouverture**

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 43 du 29 novembre 2017 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Ferreira Duarte Mélanie, candidate à l'indigénat communal
- M. Lemeur Thomas, journaliste au Quotidien jurassien

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir M. Raymond Chenal et M. Michel Torche.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

#### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 4 septembre 2017 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

#### **2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal suivantes :**

*Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire*

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat suivante déposée par Mme Ferreira Duarte Mélanie.

**Entrée en matière** : acceptée

Mme Ferreira Duarte Mélanie, ressortissante portugaise, est née au Portugal le 27 décembre 1991, célibataire. Elle a vécu en Suisse depuis sa naissance. D'abord à Moutier jusqu'en 1995, ensuite à Courrendlin jusqu'en 2016 et ensuite à Delémont jusqu'à ce jour.

Mme Ferreira Duarte Mélanie est assistante en pharmacie chez Pharmacie Plus Cattin à Delémont.

La requérante se considère comme Suisse. Elle a effectué toute ses études ici. Elle souhaite entreprendre cette démarche pour vraiment appartenir au pays où elle a construit sa vie.

Mme Ferreira Mélanie est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Elle est honorablement connue.

Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 9 octobre 2017 et recommande à l'assemblée d'accepter cette demande d'indigénat.

La requérante est invitée à quitter la salle préalablement à l'ouverture de la discussion et au vote.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Ferreira Duarte Mélanie. Elle regagne la salle sous les applaudissements de l'assistance.

### 3. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2018, la quotité d'impôts et les taxes communales

*Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal*

L'assemblée communale de ce jour est appelée à se prononcer concernant le budget 2018, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

**Entrée en matière** : acceptée

#### Budget 2018

M. Fehr Martin présente et commente les chiffres relatifs au budget 2018. La récapitulation générale est la suivante :

	Budget 2018	Budget 2017	Evolution
<b>Autorités, administration générale</b>	944'200	860'750	83'450
<b>Travaux publics</b>	361'115	364'000	2'885
<b>Police, protection civile</b>	44'600	45'170	570
<b>Hygiène publique</b>	350	350	0
<b>Instruction, culture, sports</b>	3'557'700	3'472'160	110'540
<b>Action sociale</b>	2'038'920	1'731'368	307'552
<b>Economie publique</b>	70'100	73'900	-3'800
<b>Finances</b>	545'095	569'360	-24'265
<b>Impositions</b>	7'379'270	6'962'700	416'570
<b>Service communaux</b>	2'148'000	2'007'500	140'500

<b>Total des charges :</b>	<b>13'208'505</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>13'025'695</b>
<b>EXCEDENT DE CHARGES</b>	<b>182'810</b>

**Discussion** : -

### Finances communales

Pour conclure, M. Martin Fehr communique différentes informations comptables pour expliquer le déficit du budget 2018 qui émane d'un calcul de la marge d'autofinancement (cash-flow). Les chiffres ci-dessous démontrent la situation :

	<b>Budget 2017</b>
EXCEDENT DE CHARGES	-182'810
+ AMORTISSEMENTS COMPTABLES	812'400
+ ATTRIBUTIONS AUX FONDS	343'300
- PRELEVEMENTS DES FONDS	40'300
= CASH-FLOW	932'500
- REMBOURSEMENTS DE DETTES	614'600
- INVESTISSEMENTS PREVUS (recettes courantes)	414'500
Excédent de liquidités	-96'510

### Discussion :

#### **Impôts, taxes communales, eau**

En ce qui concerne les impôts et taxes communales, elles sont fixées comme suit pour l'année 2018 :

- *Impôts :*

Quotité	2.05
Taxe immobilière	1.25 ‰
Taxe cadastre et dangers naturels	0.17 ‰
  
- *Chiens*

Village Courrendlin / Choindez	Fr. 80.00
Fermes	Fr. 60.00
  
- *Ordures ménagères*

Taxe par ménage	Fr. 120.00 + TVA
Taxe par commerce	s/tarif arrêté par le CM + TVA
  
- *Service des eaux*

Fourniture d'eau	Fr. 3.00 par m <sup>3</sup> + TVA
Emolument de base pour location compteur	Fr. 25.00 + TVA
Eau nouvelle construction (par volume construit)	Fr. 0.30/m <sup>3</sup> + TVA
Taxe de piscine (par m <sup>3</sup> de contenance)	Fr. 1.00/m <sup>3</sup> + TVA
Taxe par prélèvement à l'hydrante	Fr. 3.00/m <sup>3</sup> + TVA
  
- *Service des canalisations et épuration des eaux :*

Taxe	Fr. 1.60 m <sup>3</sup> + TVA (selon décision 2011)
------	---
  
- *Taxe d'entretien des chemins vicinaux*

Taxe	Fr. 15.00 par hectare
------	-----------------------

### Discussion : -

**Décision** : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le budget 2018, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

M. Martin Fehr, le conseil communal, le personnel de la caisse communale et les membres de la commission des finances sont remerciés pour l'excellent travail accompli.

#### **4. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement :**

##### **Ecoles**

**Acquisition de matériel informatique (école primaire), équipement multimédia des salles 5 et 6P : Fr. 17'000.-**

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

*Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, conseillère communale*

Il est proposé d'entrer en matière pour un crédit relatif à l'acquisition de matériel informatique pour l'école primaire. Il s'agit d'un équipement multimédia pour les salles 5 et 6 P.

**Entrée en matière** : acceptée

Les classes de 7 et 8 P sont déjà équipée par du matériel similaire et donne satisfaction. Il permet de diffuser des présentations, des films et autres projections à l'intention des élèves. Ce matériel remplace le tableau noir.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

##### **Travaux publics**

**CEP – Conception évolutive du paysage – 2<sup>ème</sup> étape : Fr. 95'500.-**

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal*

Il est proposé d'entrer en matière concernant la 2<sup>ème</sup> étape des mesures CEP pour un montant de Fr. 95'500.-, à déduire les différentes subventions fédérales, cantonales et de divers donateurs.

**Entrée en matière** : acceptée

La Commission d'évolution du paysage de la commune a pour but la mise en valeur et l'utilisation durable des éléments constituant le paysage. Elle cherche donc à rendre le paysage attractif à sa population actuelle et future tout en le préservant des pressions multiples auxquels il est et sera soumis.

Par le biais du journal de la CEP (paysage de la Tour) qui est paru le mois passé et pour ceux qui l'ont parcouru, vous avez pu vous rendre compte des mesures effectuées lors de la première étape. Ce journal paraîtra annuellement.

Les mesures suivantes vont être réalisées dans la 2ème étape :

Secteur	N° mesure	Description	Coûts estimés	Financement prévisionnel							
				Com-mune	CH / JU	Fond. Privées	Verger+	A16	FCJC	Vente de bois	Total
Vaferdeau	8.1.4	Etagement de 360 m de lisière	15'000.00	680.00	4'320.00			2'000.00	2'000.00	6'000.00	15'000.00
Le Bambois	8.1.5	Etagement de 330 m de lisière	10'000.00	8'500.00						1'500.00	10'000.00
	8.1.6	Etagement de 220 m de lisière	7'000.00	5'500.00	--					1'500.00	7'000.00
	5.1.4	Plantation de 5 arbres	2'000.00	2'000.00						--	2'000.00
Réservoir de La Cendre	3.2.4	Création d'une mare	3'000.00	0.00	3'000.00		--				3'000.00
Montchaibeux Est	3.2.5	Création d'une mare	3'000.00	0.00	3'000.00						3'000.00
	11.1.1	Aménagement d'un sentier didactique avec 6 panneaux d'info, une table et 3 bancs	30'000.00	10'000.00		20'000.00		--	--		30'000.00
Sur la Vélié	5.1.2	Plantation de dix fruitiers à haute tige	2'500.00	500.00			2'000.00				2'500.00
Cras des Chenals	5.1.3	Plantation de vingt fruitiers ou arbres à haute tige	8'000.00	1'000.00			7'000.00				8'000.00
Tous	Toutes	Organisation et suivi de la réalisation des mesures	15'000.00	15'000.00			--				15'000.00
			95'500.00	43'180.00	10'320.00	20'000.00	9'000.00	2'000.00	2'000.00	9'000.00	95'500.00
				45%	11%		9%		2%	9%	

Un descriptif des différentes mesures proposées sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

#### **Discussion :**

*M. Marcel Chaignat* : n'a pas bien compris le but de la Commission d'évolution du paysage et souhaite savoir qui décide des réalisations à concrétiser.

Cette commission a été constituée sur la base du plan d'aménagement local. Les mesures réalisées sont gérées par une commission spécifique.

#### **Décision :**

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet.

#### **Administration**

**Logiciel informatique : développement de diverses applications : Fr. 40'000.-**

Financement : par recettes courantes, consolidation du crédit par le Conseil communal

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2017, l'assemblée communale avait accepté un crédit pour le changement du logiciel informatique de l'administration communale. Les travaux ont été réalisés et tout fonctionne bien. Il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre le développement des applications et dans ce but, il est proposé de consentir à un investissement supplémentaire de Fr. 40'000.-.

#### **Entrée en matière :** acceptée

Au terme de la première phase de migration informatique de l'administration communale, il est aujourd'hui nécessaire de se prononcer concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire.



Ces travaux permettront la mise en phase du système avec les nouveaux modes de paiement en ligne. D'autres modules permettront l'intégration automatique des factures de la crèche-garderie et de réaliser la facturation de la taxe des chiens.

Une seconde partie de ce projet consiste à la mise à jour du système comptable par rapport aux exigences cantonales et fédérales qui exigent l'application de la norme MCH2.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

**Finances, défense et population, gestion des déchets**

***Stand de tir régional 300 mètres de Courroux : aménagement d'une butte antibruit et local de nettoyage des armes : Fr. 32'000.-***

Financement : par voie d'emprunt, consolidation par le Conseil communal

*Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire*

Une convention a été signée entre la Municipalité de Courrendlin et la société de tir à 300 mètres afin d'offrir aux astreints la possibilité de réaliser leurs tirs obligatoires. Cette convention mentionne qu'il appartient aux communes partenaires de participer aux investissements nécessaires à l'entretien du bâtiment.

**Entrée en matière** : acceptée

La société de tir de Courroux doit, afin de répondre aux normes, construire une digue anti-bruit. Le projet comprend également la réalisation d'un local destiné au nettoyage des armes.

Les devis pour ces travaux ont été établis et toutes les séances utiles avec les représentants de l'Etat ont été tenues afin de définir avec précision les exigences. Des matériaux de remblayage ont été mis à disposition de la société par la commission des digues de Courroux.

Conformément à la convention passée avec la société de tir de Courroux en 2009, convention qui règle la mise à disposition de leurs infrastructures en faveur des tireurs à 300 mètres, qui stipule que les dépenses liées aux charges d'entretien des bâtiments, aux mesures de protections du site et à l'installation d'un local pour le nettoyage des armes seront réparties entre les différents partenaires.

Dans le cas qui nous occupe, la société de tir de Courroux a spontanément pris en charge une partie des frais. Le solde a été réparti entre les communes de Courroux, Courrendlin et Rebeuvelier.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

**5. Discuter et voter un crédit Fr. 230'000.- pour la transformation du bâtiment administratif en prévision de la fusion des communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat.**

Financement : par allocation de fusion ; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.

*Rapporteur : M. Gérard Métille, Maire*

Le comité de fusion a décidé de mettre en route les travaux utiles de transformation du bâtiment administratif en vue de la concrétisation de la fusion des communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces travaux sont nécessaires afin de pouvoir accueillir le personnel ainsi que les usagers de l'administration communale dans de bonnes conditions. Dans ce but, un crédit de Fr. 230'000.- est demandé.

**Entrée en matière** : acceptée

Au premier étage du bâtiment, un logement de 3,5 pièces sera joint aux locaux administratifs afin de permettre l'aménagement d'une salle de réunion de bonne dimension. Les locaux existants ne permettent actuellement que l'accueil d'une quinzaine de personnes, ce qui n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de la commune. Les deux autres pièces existantes dans le logement seront destinées à du rangement.

Les travaux de transformation et assainissement prévus sont commentés. Ils sont les suivants :

N°	Types de travaux	Montant
	<b>Total</b>	<b>229'462.10</b>
1	Fermetures de 13 portes système Salto	10'500.00
2	Porte principale électrique d'entrée coulissante	11'278.00
3	Travaux remplacement porte principale	3'110.40
4	Installation électrique porte principale	600.00
5	Préparation pose de la porte principale	785.00
6	Travaux de maçonnerie 1er étage salle conférence	8'822.70
7	Travaux salle 1er étage et appartement	15'286.10
8	Remplacer tapis bureau caisse/secrétariat	11'269.60
9	Sol 1er étage salle et salon appartement	8'043.95
10	Remplacement des fenêtres Rez et salle et app 1er	82'516.35
11	Peinture et rhabillage	8'500.00
12	Remplacement du mobilier de bureau du rez et tables /chaises au 1er	40'000.00
13	Équipement informatique 1er étage	6'000.00
14	Electricité adaptation	5'000.00
15	Sécurisation des guichets	7'750.00
16	Divers	10'000.00

Le mobilier des bureaux, âgé de 30 ans, sera également remplacé. Les plans de ces nouveaux aménagements sont présentés.



**Discussion :**

*M. Michel Voyame : constate qu'il est prévu de changer les fenêtres des locaux administratifs mais souhaiterait savoir si les fenêtres des logements seront également changées.*

Il est prévu de remplacer les fenêtres des logements existants au bâtiment administratif en 2019 si les finances communales le permettent.

*Mme Myriam Gigon : souhaiterait savoir si l'on va remettre des tapis sur le sol des bureaux.*

Non, les tapis seront remplacés par du parquet.

**Décision :**

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte cet objet à l'unanimité.

**6. Informations communales**

Dans un premier temps, M. le Maire remercie M. Martin Fehr, le service de la caisse ainsi que la commission des finances qui ont travaillé à l'élaboration du budget présenté ce soir.

**Personnel communal**

Mme Jennifer Peluso, qui vient d'être engagée au secrétariat communal, assumera durant une année le remplacement de deux collaboratrices qui s'absenteront pour des congés maternité.

**Fusion de communes**

La convention de fusion entre les communes de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat a été signée en date du 29 novembre 2017 en présence des conseillers communaux et du personnel communal. Les collaborateurs ont été rassurés concernant le devenir de leurs emplois après la fusion, emplois qui seront reconduits avec les mêmes conditions d'engagement qu'actuellement.

**A16**

Des travaux de transport du matériel stocké dans la plaine de Bellevie se dérouleront au printemps prochain, via la route de Vicques. Toutes les mesures utiles pour sécuriser les usagers seront prises, notamment par la mise à disposition de patrouilleurs pour gérer la traversée de la route par les écoliers aux heures de rentrée et sortie des classes.

**Terrains à bâtir**

Au niveau des zones constructibles disponibles sur le territoire communal, il reste actuellement 7 immeubles à construire. Au niveau des maisons familiales, quelques parcelles sont encore disponibles.

**Contrôle des habitants**

M. le Maire a le plaisir d'annoncer à l'assemblée de ce jour que nous venons d'accueillir notre 3000<sup>ème</sup> habitant. Il s'agit de l'enfant de Matos Keyla, 2014, qui est arrivé à Courrendlin au 1<sup>er</sup> décembre 2017 avec ses parents depuis La Neuveville.

**Bilan de l'année 2017**

L'année 2017 a été une année très chargée pour l'Autorité communale qui a été appelée à traiter de nombreux dossiers importants. Notre commune a connu le plus fort développement démographique du canton du Jura. Le Conseil communal ainsi que l'administration se tiennent à disposition des citoyens pour répondre aux questions.

### Bilan de législature

M. Métille Gérard présente le bilan de la législature qui se termine. Il relève que tous les objectifs fixés en début de législature ont été réalisés.

### Projet Clos Brechon

Le prochain projet qui sera concrétisé est le projet Clos Brechon qui sera réalisé par le Cartel Syndical et comporte la construction de deux immeubles composés d'appartements adaptés.

Ces immeubles comprendront dans leur rez-de-chaussée un cabinet médical et soit un centre de jour pour personnes âgées ou une unité d'accueil pour écoliers.

Ces logements dans un premier temps intitulés adaptés sont aménagés de façon à permettre à des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité de se déplacer en toute sécurité. Les portes qui sont élargies ne comportent pas de seuil, les fenêtres sont construites à une hauteur permettant à une personne en fauteuil roulant de les ouvrir et de regarder dehors. Ces appartements peuvent être transformés en appartements protégés. Pour pouvoir opérer ce changement, il est nécessaire de mettre à disposition des habitants un service infirmier 24h/24h et 7 jours / 7 jours. Les loyers annoncés actuellement seront de Fr. 950.- / mois + charges pour les 2,5 pièces et de Fr. 1'100.- par mois + charges.

### Projets concrétisés

M. le Maire cite les différents projets qui ont été concrétisés dans la législature 2013-2017 :

- Eclairage public au LED dernière étape
- Reprise de l'éclairage public de Choindez
- Plan d'Aménagement Local
- Canalisation Champs Mérat
- Agrandissement de la crèche UAPE
- Réfection des sanitaires de l'école primaire et création de classes de soutien
- Achat du véhicule d'intervention des pompiers (camion tonne pompe)
- Revalorisation des bâtiments communaux plan comptable
- Fusion de communes avec Rebeuvelier et Vellerat le 11 juin 2017
- Développement des terrains sur la Farrère
- Festivités du 1150<sup>ème</sup> de la commune de Courrendlin
- Inauguration de la crèche UAPE
- Plan Spécial les Quérattes et route de Vicques
- Réalisation des travaux par la CEP 1<sup>ère</sup> étape
- Piste cyclable Courrendlin – Châtillon
- Isolation périphérique et peinture école secondaire
- Réorganisation du service de voirie
- Inauguration de l'A16
- Nouvelle balayeuse au service de voirie
- Adoption du plan directeur Régional de l'Agglomération
- Zone d'activité intercommunale direction Delémont
- Inauguration de la place du marché à la rue du Cornat
- 3 courts de tennis avec nouvelle surface
- Mise en place de la collaboration avec la police cantonale
- Cabinet médical, assainissement et collaboration à l'installation de nouveaux médecins
- Aire d'accueil des gens du voyage – collaboration pour trouver un emplacement adéquat
- 29.11.2017 - signature de la convention de fusion

De plus, des travaux non-planifiés ont été réalisés, à savoir :

- Rénovation de l'ancienne halle
- Rue des Prés nouvelle surface et éclairage
- Eclairage publique route de Vellerat
- Passerelle sur la Birse au centre commercial avec liaison mobilité douce
- Achat d'un véhicule électrique à la voirie
- Bouclage du réseau d'eau route de Châtillon et Pré Net
- Etude des bâtiments scolaires

Les dossiers sont actuellement en cours de réalisation :

- Pose de 22 Moloks enterrés dans le village
- Correction des berges de la Birse projet global
- Carte des dangers naturels Choindez, 1<sup>ère</sup> étape réalisée, reste la partie Carpoint
- Appartements adaptés avec cabinet médical et centre de jour ou UAPE à Clos Brechon
- Mise en œuvre de l'étude de la traversée du village
- Réalisation de nouveaux vestiaires et buvette pour la pratique du football
- Réalisation d'un 4<sup>ème</sup> court de tennis
- Achat de la rue de la gare au CFF
- Reprise du réseau d'eau de Choindez avec raccordement A16 au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Préparer la venue de Rebeuvelier et Vellerat dans le cadre de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Rénovation du centre commercial (collaboration)
- Aire d'accueil des gens du voyage – collaboration pour trouver un emplacement adéquat
- Changement du système informatique de l'administration communale
- Réaménagement des places de jeux pour enfants

Après tout le travail réalisé, M. le Maire a un seul regret, à savoir celui du chantier de M. Marcelino Rodriguez. Débuté en 1994 et après moultes interventions par les instances communales, cantonales et judiciaires, ce chantier et aujourd'hui toujours inachevé. Ce propriétaire a déjà usé 4 maires sans qu'aucune conclusion n'ait été trouvée à ce chantier. Il souhaite bonne chance au 5<sup>ème</sup> maire pour ce dossier.

## **7. Divers**

*M. le Maire profite de ce moment pour les remerciements. Il remercie le Conseil communal pour l'excellent travail réalisé et la bonne ambiance qui y règne. Il apprécie d'avoir pu travailler avec des personnes engagées. Seulement deux changements ont eu lieu autour de la table du conseil durant les 9 années qu'il a passé à la tête de l'Exécutif communal.*

*Il remercie les 6 conseillers communaux qui ont décidé de repartir pour une année et félicite le nouveau Maire, M. Burkhalter Joël ainsi que le nouveau conseiller communal, M. Lachat Fabian qui ont été élus pour l'année à venir.*

*Il remercie également les membres des commissions communales. Ces dernières effectuent un grand travail et ont apporté leur soutien au Conseil communal ainsi que des propositions constructives.*

*Un merci tout particulier au personnel communal qui réalise un énorme travail de très bonne qualité. Que ce soit l'administration, la voirie, la conciergerie, la déchetterie ou la crèche-communale, les collaborateurs sont des pions importants pour la vie communale et chacun a su soutenir M. le Maire*



*dans son mandat quotidien malgré le fait qu'il soit montré parfois exigeant. Il relève que le développement du village n'est pas uniquement grâce à lui mais grâce à toute l'équipe qui a œuvré dans ce sens.*

*Remerciements vont également à Francis Périat. Président des assemblées durant 12 années, sans aucune absence, il a mené toutes les assemblées communales avec brio et professionnalisme, toujours dans le calme. Francis Périat a été un appui capital pour le Conseil communal grâce à sa maîtrise des affaires communales. L'assemblée est invitée à l'applaudir en signe de reconnaissance.*

*Merci également à la secrétaire des assemblées qui sait être très précise dans la rédaction de ses procès-verbaux et apporter son grand soutien dans les affaires communales.*

*A son tour, la population du village est remerciée pour son soutien.*

*M. Métille Gérard termine son mandat content d'avoir œuvré pour la communauté villageoise durant 21 ans. Il relève que durant les deux dernières législatures, aucun dossier présenté n'a été refusé par l'assemblée communale.*

*Il conclut en adressant ses vœux à chacun pour la nouvelle année, que la santé soit présente durant 365 jours, et que les fêtes de Noël apportent bonheur et réconfort.*

\*\*\*\*\*

*A son tour, M. Burkhalter Joël, conseiller communal et futur Maire, prend la parole pour marquer la fin du mandat de M. Métille Gérard :*

*Après tout ce qui a été dit ce soir, je ne souhaite pas prolonger cette assemblée en prenant la parole, mais il me revient l'honneur au nom du Conseil communal de prendre congé officiellement de M. Métille Gérard lors de cette dernière assemblée communale à laquelle il participe avec la casquette de Maire.*

*M. Métille Gérard a su gérer le tempérament et parfois la fougue de l'ensemble de ses conseillers communaux, tout en marquant de son empreinte la destinée de notre commune. Il a su faire confiance à ses conseillers dans la gestion de leurs dossiers respectifs. Pas toujours d'accord sur certains sujets, parfois cela amenait des débats animés au sein du Conseil, mais fort heureusement le consensus a toujours été privilégié, sans aucune tendance partisane, avec souvent des avancées significatives pour la commune.*

*Avec fermeté, il savait canaliser les citoyens les plus exigeants voir quérulents qui s'imaginaient être le centre du monde.*

*Comme cela déjà été mentionné il a passé énormément de son temps en faveur de notre collectivité. Cela représente environs 463 séances en qualité de Maire, 409 séances dans la fonction de conseiller communal et 9 assemblées au poste de Président des assemblées communales. La totalité des séances représente plus de 2'000 heures passées autour de la table du Conseil communal.*

*Le mandat consiste à devoir répondre avec ses collègues à toutes les attentes qui deviennent de plus en plus exigeantes, soit de la population, soit de l'état ou soit par l'application d'une législation toujours plus contraignante.*



*Par la mutation de la société actuelle qui d'une manière générale tend à privilégier l'individualisme plutôt que le partage, l'impatience et la mauvaise foi plutôt que la raison, M. Métille Gérard par ses capacités d'homme de dialogue à toujours choisi d'accueillir toutes personnes le désirant à son bureau. Ses capacités d'écoute et de négociateur lui ont permis souvent de désamorcer des situations de conflits ou de rassurer des personnes en situation de détresse en leur tendant la main!*

*Par ton engagement et ta dévotion envers notre village et de ses concitoyens, je ne trouve qu'un mot à ton égard, RESPECT!*

*La collectivité te doit énormément et je suis fier de te succéder en reprenant les destinées de notre commune d'ici quelques jours, ceci dans d'excellentes conditions et en collaboration avec mes collègues du Conseil communal à qui je témoigne toute ma confiance et les remercie d'avoir rempli en ma compagnie au moins pour une année. L'expérience de la gestion des dossiers qu'ils ont accumulée au fil des années me permet de démarrer cette importante législature avec confiance.*

*Toutefois, les défis qui se présentent avec des dossiers importants tels que la réfection de la traversée du village, la réalisation des nouveaux équipements au terrain de football, la mise en œuvre de la carte des dangers naturels, l'augmentation des capacités scolaires pour accueillir tous les élèves fréquentant nos écoles dans de bonnes conditions d'enseignement ne sont qu'une partie des projets auxquels nous devons nous atteler.*

*Il va sans dire qu'une bonne partie de notre énergie sera dédiée à la fusion des 3 communes. Je me réjouis de reprendre le flambeau après Gérard au sein de la commission spéciale de fusion avec des personnalités comme Pierre-André Comte et Vincent Eggenschwiler, nous avons déjà pu voir l'important travail réalisé par cette commission. Je suis convaincu que nous continuerons à y faire un bon travail et que la collaboration sera excellente. La réussite de ce processus de fusion passera sans aucun doute par l'engagement sans faille de tous nos collaborateurs qui auront clairement un surcroît de travail lié à celle-ci. Je remercie par avance tout le personnel communal pour sa collaboration avec la population et avec le conseil communal.*

*L'heure de l'apéritif a sonné, j'invite M. Métille Gérard ici devant afin de lui offrir une petite attention de la part du Conseil communal. Bien entendu, nous associons à ces remerciements son épouse dévouée Monique, je l'invite également à nous rejoindre.*

*Au nom du Conseil communal je te remercie Monique pour le soutien à ton mari et merci Gérard.*

*Nous te souhaitons une bonne retraite politique et encore beaucoup de petits enfants pour égayer votre futur.*

### **Clôture**

M. Périat Francis tient également à adresser ses remerciements aux conseiller communaux et au personnel communal pour la qualité du travail réalisé. Un merci très spécial à M. le Maire Gérard Métille qui participe aujourd'hui à sa dernière assemblée communale à la fonction de Maire. Il lui souhaite de prendre bon temps et repos pour profiter de ses loisirs et de sa famille. Il souligne la bonne collaboration qu'ils ont entretenus durant les 13 dernières années.

Il remercie les personnes régulièrement présentes lors des assemblées communales ainsi que pour la confiance qui lui a été témoignée dans sa fonction de président des assemblées. Il souhaite à chacun ainsi qu'aux familles de bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relève que la participation à l'assemblée de ce jour se monte à 3%. Ce chiffre est en augmentation par rapport à d'autres assemblées.



M. Métille Gérard remercie M. Burkhalter Joël pour les mots qui lui ont été adressés ce soir ainsi que son épouse pour son soutien et sa compréhension durant toutes ces années.

La séance est levée à 21h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin